

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Dish-Lav Alusil

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Dish-Lav Alusil
Code du produit	10775.0001.006/104357
L'identifiant unique de formulation (UFI)	M6G7-TH27-80A6-CQMN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit pour lave-vaisselle
---	-----------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	23.09.2026
Version	3.1 (Version précédente: 3)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires

Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation locale et nationale.

Identificateur de produit

silicate alcalin, No.-CAS 1312-76-1

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
pentapotassium triphosphate	15% - 30%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 13845-36-8 No.-CE: 237-574-9
silicate alcalin	5% - 10%	Skin Corr. 1B H314, Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 1312-76-1

Hydroxyde de potassium; potasse caustique	0.1% - 1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2 H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2 H319: $0,5\% \leq C < 2\%$]	No.-CAS: 1310-58-3 No.-CE: 215-181-3 No.-Index: 019-002-00-8
---	-----------	--	--

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le secouriste doit se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	N'importe lequel.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers
résultant de la substance ou du
mélange**

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement spéciaux pour la
protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières
d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes

Die beim Umgang mit Chemikalien üblichen Vorsichtsmassnahmen sind zu beachten.

**6.2. Précautions pour la
protection de l'environnement**

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage**

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour
une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais mélanger les concentrés directement. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Éviter la formation d'aérosols. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas jeter les résidus dans l'égout.

**7.2. Conditions d'un stockage
sûr, y compris d'éventuelles
incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Ne pas congeler.

**7.3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 2 mg/m³ STEL [KZGW] NIOSH (the STEL must never be exceeded, inhalable dust)

PNEC/DNEL

pentapotassium triphosphate (CAS 13845-36-8)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Derived No Effect Levels (DNELs) general population inhalation systemic effects long term exposure 1.45 mg/m³ DNEL (237-574-9)
workers inhalation systemic effects long term exposure 5.88 mg/m³ DNEL (237-574-9)

silicate alcalin (CAS 1312-76-1)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs) 7.5 mg/L PNEC (freshwater, 215-199-1)
1 mg/L PNEC (marine water, 215-199-1)
7.5 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 215-199-1)
348 mg/L PNEC (sewage treatment, 215-199-1)

Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)

EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Derived No Effect Levels (DNELs) workers inhalation local effects long term exposure 1 mg/m³ DNEL (215-181-3)
general population inhalation local effects long term exposure 1 mg/m³ DNEL (215-181-3)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection individuelle

Protection respiratoire Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	12.3
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.387
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec:

dangereuses	Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	pentapotassium triphosphate (CAS 13845-36-8) Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA) silicate alcalin (CAS 1312-76-1) Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 2.06 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 5700 mg/kg (OECD_SIDS) Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3) Oral LD50 Rat = 284 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission).
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
silicate alcalin (CAS 1312-76-1) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data Physical Properties - Bioconcentration Factors (BCFs)	LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 301 - 478 mg/L (IUCLID) LC50 96 h <i>Brachydanio rerio</i> 3185 mg/L [semi-static] (IUCLID) no bioaccumulation expected
Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3) Physical Properties - Coefficient of Octanol/Water Distribution (log Kow)	0.65 0.83
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=15%; <30%: phosphates <5%: phosphonates Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
pentapotassium triphosphate (CAS 13845-36-8)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
silicate alcalin (CAS 1312-76-1)	
EU - REACH (1907/2006) - List of	Present

Registered Substances

Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	"Use restricted. See annex 2.12 in the regulation (in liquid phase or solution)" As Bases [RR-14270-1]
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B (solution)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Keep out of reach of children. Avoid contact with eyes. (pH adjuster for depilatories) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (nail cuticle solvent) For professional use only. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. (hair straightener, professional use) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (hair straightener, general use) Contains alkali. Avoid contact with eyes. Keep out of reach of children. Read directions for use carefully. (callosity softener, remover)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Callosity softener, remover Nail cuticle solvent Hair straightener pH adjuster for depilatories Other uses as pH adjuster
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	5 % MAC (nail cuticle solvent, as Sodium hydroxide) 4.5 % MAC (hair straighteners, professional use, as Sodium hydroxide) 2 % MAC (hair straighteners, general use, as Sodium hydroxide) 1.5 % MAC (callosity softener, remover)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	<12.7 pH (pH adjuster for depilatories) <11 pH (other uses as pH adjuster)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	General use, professional use (hair straighteners) Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([215-181-3])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UNEP (United Nations Environment Programme) - Basel Convention - Hazardous Wastes - Annex I	"Y35 (solid or solution, listed under Basic solutions or bases in solid form)" As Bases [RR-14270-1]

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 8, 11, 12, 14, 15.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.